



Institut Saint-Joseph

Ecole Fondamentale Libre Tél. et Fax: 068/28.25.56

Courriel:

Institutsaintjosephath@gmail.com

Web: www.saintjosephath.be

Institut Saint-Joseph Direction <institutsaintjosephath@gmail.com>

Rue des Ecriniers, 4 7800 ATH

Rue de Soignies, 308 7810 MAFFLE

PROJET D'ETABLISSEMENT

Pourquoi un projet d'établissement?

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret « missions » du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau « mission de l'école chrétienne », ainsi que des projets pédagogiques de la FédEFoC et de la FESeC.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, direction, pouvoir organisateur et acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétale : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant la priorité, notre objectif est de la faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devrons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet.

<u>VALEURS - MISSIONS - PRINCIPES D'ACTIONS DE</u> <u>NOTRE PROJET</u>

Valeurs:

- · Le respect de l'autre.
- · La solidarité responsable.
- · Le sens du pardon.
- · La confiance dans les possibilités de chacun.

Missions et principes d'actions :

- · Acquérir un langage et des concepts communs.
- · Donner du sens aux apprentissages.
- · Assurer la continuité des apprentissages.
- · Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.
- · Privilégier les activités de découverte, de production et de création.
- · Équilibrer les temps de travail individuel et collectif.
- · Favoriser la participation à des activités culturelles et sportives.
- · Éduquer au respect de la responsabilité des convictions de chacun.

PRIORITÉ DE NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

Dans notre école, l'enfant apprendra à vivre en interrelations, en interactions avec les autres (enfants et adultes) afin de mieux se connaître et de respecter sa personne. Il adoptera des comportements à suivre pour vivre en harmonie avec son entourage.

Nos objectifs opérationnels - Nos actions envisagées :

A. Le respect de soi et des autres.

Mettre en place un partenariat entre les enfants de différents cycles et améliorer les relations entre les classes.

- · Organiser des jeux coopératifs
- · Mettre en place un parrainage lors des temps de midi
- · Partager le vécu entre classes (projets sorties).
- · Réaliser des projets entre classes et/ou entre écoles (Ath / Maffle).

Mettre sur pied des conseils de classe :

- Participer aux formations FOCEF (différents aspects relationnels) afin de concrétiser des actions en lien avec les conseils de classe.
- Planifier la mise en route des conseils de classe: fréquences, règles, organisation, gestion, moyens.
- · Rédiger un règlement d'ordre intérieur pour les enfants.
- · Écrire un code de bonne conduite avec les enfants (charte de vie pour la classe).
- · Organiser un tableau de services.
- Rédiger et afficher un mot du jour.
- · Construire une boîte à idées dans chaque classe.

Susciter le travail en groupes :

- · Mettre en pratique des activités d'apprentissage coopératif.
- · Partager un même support lors d'une activité artistique.
- · Réaliser des dramatisations qui suscitent l'échange, l'écoute, le partage.
- · Développer les compétences transversales du P.I.A.S.C.
- · Respecter une charte de vie.
- Développer les compétences transversales lors de classes de dépaysement.

Réaliser des activités sur l'hygiène de vie, l'alimentation :

- · Organiser des petits déjeuners équilibrés et exploiter.
- · Créer des projets / actions sur le thème de l'hygiène dentaire.
- · Sensibiliser aux collations saines.

Développer la solidarité :

- Participer à une œuvre (Unicef, les Missions, Iles de Paix ...).
- Organiser des actions « solidarité » pour que tous les enfants puissent partir en voyage. Parrainer un enfant en difficulté.

B. Le respect de son environnement :

Améliorer la propreté et le respect de l'environnement :

- · Visiter le parc à conteneurs et exploiter cette visite en classe.
- Mettre en place des actions « propreté » au sein et aux alentours de l'école : tri des déchets.
- · Mener des actions sur la pollution sonore avec un partenariat extérieur.

Notre volet pastoral

Activités proposées par l'équipe pastorale :

- · Affichage sur chaque porte d'une parole de la Bible (ou une pensée).
- Participation au FIL ROUGE de l'inspection diocésaine.
- · Participation aux journées du groupe PECHE.
- · Organisation d'une veillée de Noël, construction d'une crèche.
- · Participation à la célébration de la Saint-Joseph.
- Participation au projet Missions.
- · Mise en place d'un coin prière dans les classes.
- · Réflexion religieuse en début de réunion de l'équipe enseignante.
- · Participation aux sacrements.

Autres missions particulières

Les dispositions concernant la gratuité de l'enseignement :

Les documents de travail, y compris le journal de classe, les photocopies, les manuels scolaires sont actuellement gratuits. Une participation financière sera demandée aux parents pour des activités culturelles, les abonnements à des revues, les repas à l'école, les classes de dépaysement, la natation, les manifestations sportives à l'extérieur.

L'intégration des élèves issus de l'enseignement spécialisé :

Pour ce qui est de l'intégration des élèves issus de l'enseignement spécial vers un enseignement ordinaire, la proposition d'intégration proviendra de la part de l'équipe éducative de l'école spéciale, du centre PMS ou des personnes responsables de la garde de l'enfant. L'acceptation de l'élève issu de l'enseignement spécial sera gérée au cas par cas par l'équipe éducative de l'enseignement ordinaire. S'il y a acceptation de l'équipe enseignante et du Pouvoir Organisateur de l'école ordinaire, l'école spéciale et l'équipe éducative au complet dans l'ordinaire assisté du PMS définiront un projet d'intégration qui sera transmis au Ministre qui prendra la décision.

Les modalités visant le non-redoublement :

En ce qui concerne le non-redoublement, des conseils de cycles composés des titulaires, du PMS et de la direction traiteront de la situation des enfants, particulièrement ceux en difficultés. Ils veilleront à un accompagnement spécifique et à l'instauration d'une aide particulière pour l'enfant en décrochage. Un dossier sera constitué de façon à ce qu'il y ait une continuité dans le suivi des élèves. Le conseil de cycle statuera sur le passage de l'enfant à l'étape suivante et sur les modalités de ce passage. Les parents seront informés des décisions du conseil de cycle. En fin de curriculum de 2,5 à 12 ans, la Commission d'attribution du CEB composée de la direction et des titulaires de 5^{ième} et de 6^{ième} années, exerce une fonction délibérative et se prononce sur l'octroi du CEB. La Commission se prononce à partir du dossier de l'élève et de ses résultats en fin de cursus (épreuves externes).

Les moyens mis en œuvre pour assurer la transition entre l'enseignement primaire et secondaire :

Durant le second trimestre, la psychologue du Centre PMS rencontre, pendant toute une matinée, les enfants de 6^{ième} primaire dans leur classe. Celle-ci informe les enfants sur l'enseignement secondaire, leur remet un dossier de documentation, les écoute et répond à toutes les questions qu'ils se posent concernant leur avenir, leur future école. Suite à la réflexion menée avec les enfants, elle propose un entretien aux parents qui le souhaitent afin de poursuivre la réflexion avec eux. Les élèves de 6^{ième} passeront également une demi-journée dans quelques écoles secondaires de la région pour se familiariser aux différents types d'enseignements de la région : du général au professionnel en passant par le technique.